



DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  N° DE20241022_079/609
2505 130 8 5	Du 22 OCTOBRE 2024 à 18 heures30
<p><b><u>NOMBRE :</u></b>                  De Conseillers en exercice : 27                  De Présents : 25                  De Votants : 27                  Absents ayant donné procuration : 2                  Absents excusés sans procuration : 0                  Absents non excusés sans procuration: 0</p> <p><b><u>Objet :</u></b>                  ASSEMBLEE DELIBERANTE-                  Modification liste membres de la                  Commission FESTIVITES suite à la                  démission d'un Conseiller Municipal</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux octobre à dix-huit trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire,</p> <p><b>Étaient présents :</b> Mesdames et Messieurs CHAILAN Jean-Luc; MAZAY Isabelle ; ANDRE Christian ; DUSSAUT Florence ; GIOVANNELLI Odile; GUERRE Cyril ; LAPIERRE Catherine ; BALLESTEROS Jérôme ; GHELFI Agnès ; MIARD Pascal ; ESCUDIER Sophie ; BERLINE Marion ; GIMENO Sophie ; DENAT Sophie ; LEDIEU Bertrand ; LINGERAT Sophie ; GIRON Antoine ; ETIENNE Patrick ; CRES Elisabeth ; BROSSETTE Alice ; CODOU Loïc ; ROCCO Catherine ; AUGIER Marc ; MARTIN Laurence ; DESPROGES Marcel</p> <p><b>Étaient absents excusés avec procuration :</b> M. SERVILE Marc qui avait donné procuration à M. BALLESTEROS Jérôme; M. BARAGNON Guillaume qui avait donné procuration à M. ANDRE Christian</p> <p><b>Étaient absents excusés sans procuration :</b></p> <p><b>Étaient absents non excusés sans procuration : -</b></p>

Monsieur le Maire, Rapporteur,

Rappelle la délibération du 23 Juillet 2020, N° DE20200723\_035/280, par laquelle le Conseil Municipal a créé la commission municipale des FESTIVITES et en a fixé la composition.

Monsieur Bruno ROUQUIER, Conseiller Municipal démissionnaire, était membre de cette commission. Il convient de procéder à son remplacement au sein de cette commission par un élu de la même liste.

Monsieur Marcel DESPROGES demande à siéger dans la commission précitée.

Monsieur le Maire propose que l'élection se fasse à mains levées – Accord unanime des membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**DESIGNE** Monsieur Marcel DESPROGES remplaçant de Monsieur Bruno ROUQUIER, démissionnaire au sein de la commission municipale des FESTIVITES

**VALIDE** la nouvelle composition de la liste des membres de la Commission Municipale des FESTIVITES :

Libellé commission	Vice-Président	Elu majorité	Elu majorité	Elu majorité	Elu majorité	Elu opposition
<b>FESTIVITES</b>	BALLESTEROS Jérôme	DENAT Sophie	GHELFI Agnès	SERVILE Marc	DESPROGES Marcel	CODOU Loïc

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

A Caveirac le, **23 OCT. 2024**

Le Maire  
Jean-Luc CHAILAN



La Secrétaire de séance  
Sophie LINGERAT

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>